

## **Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT**

### **PROCES VERBAL**

**REUNION DU 13 Septembre 2018**

*GFI, GPR, DPO*

#### Présents:

Madame Séverine DEMAREZ, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevine – TERTRE  
Madame Pauline MEREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Responsable AT - TERTRE  
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain -  
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS  
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE  
Monsieur Gilbert WILMART, LES TROUS VERTS - VILLEROT  
Monsieur Yvon DRAMAIX, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE  
Madame Anne-Marie BERTONI, - VILLEROT  
Monsieur Patrice BAUVIN, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE  
Monsieur Nicolas DOUILIEZ, YARA Tertre S.A. Conseiller en Prévention - TERTRE  
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN  
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE  
Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM - VILLEROT  
Monsieur Thierry VOËT, RENEWI BELGIUM Responsable d'exploitation – VILLEROT  
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT  
Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant - NAMUR  
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES  
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. – NAMUR  
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS  
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -  
Province du Hainaut.

#### Excusés:

Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère – TERTRE  
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS  
Anne-Marie WIZLA, PROVINCE DE HAINAUT Bureau de Sécurité – MONS

**Premier point:**

**Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Il n'y a plus de remarque, le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2018 est approuvé et peut être rendu public.

Le président rappelle à l'assemblée le calendrier des prochaines réunions du comité d'accompagnement:

**-le jeudi 13 décembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

**Deuxième point:**

**Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances**

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1).

-Pour ADVACHEM – voir la note

A la demande de Monsieur POTTIEZ, Monsieur RIFAUT propose à l'assemblée d'annexer, à la prochaine note, un tableau de synthèse des résultats des analyses effectuées sur la période et de répondre aux éventuelles questions s'y rapportant. L'assemblée marque son accord sur cette proposition d'annexer à la note entreprise une synthèse des résultats des analyses prévues par leurs permis.

-Pour RENEWI BELGIUM – voir la note

A la question de Monsieur PRIMOSIG, Messieurs VOET et JENART expliquent que la source et cause de l'incendie est difficile à déterminer. Il s'agirait d'une réaction exothermique entre deux produits / deux matières situées sur le Haut du tas.

Messieurs VOËT et JENART indiquent, en réponse à la question des riverains concernant les fumées, que les pompiers n'ont pas jugés nécessaire de déclencher un plan d'urgence ou de prendre des mesures supplémentaires vu que l'incendie a été très rapidement sous contrôle (grâce notamment aux mesures préventives liées au compartimentage limitant ainsi d'une part les quantités de produits/tas, le tout étant séparé par des matières inertes).

Monsieur POTTIEZ attire l'attention sur la demande formulée précédemment de placement d'une station de mesure permanente sur la zone de Saint-Ghislain (voir PV

31/05/2018 p 4) et l'utilité que représenterait une station automatique dans ce type de cas.

Messieurs VOËT et JENART précisent que les eaux d'extinctions ont été récupérées, canalisées vers le bassin d'orage et évacuées vers un centre spécialisé agréé pour traitement.

-Pour COMFORT ENERGY (anciennement WOS) – voir la note

A la question de Monsieur ERGOT relative aux travaux de démantèlement des installations de WOS Hautrage, Monsieur HULOT précise qu'il n'y a pas encore de travail sur la partie cracking et que le travail consiste à démanteler les anciennes cuves et tuyauteries.

En réponse à Monsieur PRIMOSIG concernant le cautionnement (sureté bancaire), Monsieur HULOT indique que dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de demande de modification et précise que la sureté est maintenue sur les quantités de WOS au nom de COMFORT ENERGY.

-Pour DOW – POLYOL BELGIUM – voir la note

Pas de question

-Pour PRINCE ERACHEM – voir la note

Monsieur BENJELLOUN rappelle que le changement de direction mentionné dans la note doit-être notifié dans les meilleurs délais via SECURIWAL

Madame HUBERT indique qu'elle effectuera le changement demandé et communiquera aussi l'ensemble des coordonnées du nouveau directeur du site de Tertre, Monsieur Julien CLOMBE au Président.

Monsieur DRAMAIX réitère sa question et rappelle qu'il souhaite savoir si le manganèse est toxique pour la santé, s'il y a des risques en ce qui concerne la consommation des légumes des jardins voire pour les petits élevages?

Le Président, indique que faisant suite à son interpellation de Madame ANDRE (AWAC) lors de la réunion du 31/05/2018 à ce sujet, cette dernière a interrogé la Cellule Permanente Environnement Santé (CPES), les informations et les quelques recommandations reçues du Docteur Pol GOSSELIN ont été transmises à l'ensemble des membres de la commission par courriel le 3 juillet 2018.

A la demande des riverains, le contenu de ce mail sera annexé au présent procès verbal à l'attention des membres du comité (annexe 2).

Monsieur DRAMAIX se demande aussi s'il n'y a pas lieu d'informer les personnes de Villerot concernant les risques relatifs au manganèse dans la chaîne alimentaire et de faire ou faire faire des analyses?

Madame DEMAREZ, indique s'être informée complémentairement au courriel du 3/07/2018, s'il y avait des risques concernant cette problématique. Elle signale que la région est aussi compétente en la matière.

Elle explique qu'avant d'envisager la problématique de qui supporte le coût d'analyses et/ou d'études éventuelles, il serait intéressant de disposer d'informations complémentaires en la matière. Madame DEMAREZ demande s'il serait possible d'inviter un spécialiste qui pourrait éclairer le comité à ce sujet.

Monsieur DRAMAIX demande des réponses à sa question concernant le risque de manger les légumes de son jardin.

Monsieur HULOT signale qu'il existe des programmes qui ont été développés pour l'étude des risques en ce qui concerne les potagers.

Monsieur PRIMOSIG explique succinctement le principe de la démarche réalisée en matière d'analyse de légumes par l'Incinérateur de Thumaide. D'une manière générale aucun seuil n'est dépassé à proximité pour les mesures réalisées si les légumes sont normalement nettoyés. Paradoxalement c'est parfois le site témoin, isolé de toute source de pollution externe, qui a montré des dépassements pour certains paramètres.

La problématique de dangerosité ou pas du Manganèse sur la chaîne alimentaire est relativement complexe d'autant qu'il compte parmi les oligo-éléments essentiels au bon fonctionnement de l'organisme.

Afin d'apporter des éléments de réponse à la question posée par Monsieur DRAMAIX et à la demande de Madame DEMAREZ, le président indique qu'il s'informerait au nom de la commission des possibilités d'inviter un spécialiste lors d'une prochaine réunion.

Si parmi les membres de l'assemblée, certains ont connaissance de personnes autres que le Docteur Gosselin (CPEM), qu'ils n'hésitent pas à me communiquer leurs coordonnées par courriel.

-Pour YARA – voir la note.

Monsieur POTTIEZ demande s'il ne serait pas intéressant de faire une campagne de mesure de bruit durant la période d'arrêt de l'entreprise sachant que vu les synergies une majorité des entreprises du zoning sera aussi à l'arrêt pour effectuer leur entretien de fin-septembre à mi-octobre, s'en suivra un redémarrage progressif des installations, ce qui permettrait d'avoir une idée du bruit de fond et de l'apport de chaque installation dans le bruit du zoning?

Monsieur BENJELLOUN s'interroge sur l'objectif de cette demande?

Messieurs BAUVIN et DOUILLEZ expliquent qu'il existe déjà une cartographie du bruit pour l'entreprise et que mesurer le bruit lors de l'arrêt n'a que peu d'intérêt.

Monsieur POTTIEZ indique que la police de l'environnement fait déjà des mesures de bruit sur le zoning et pourrait faire ce type de campagne de mesure.

Monsieur BAUVIN précise que ce qui fait du bruit est essentiellement la mise à l'air, c'est bien connu de tous, et ne voit vraiment pas l'utilité de faire ce type de mesures lors de l'arrêt technique, cependant il répercutera à l'occasion la question à la Police de l'environnement.

Monsieur POTTIEZ attire l'attention sur le bruit important généré par le réseau autoroutier sur Saint-Ghislain.

-Le relevé des plaintes reçues au poste de garde depuis la dernière réunion (31/05/2018) est repris ci-dessous.

#### Commission zoning 13 septembre 2018

##### Relevé des plaintes au poste de garde Prince Erachem depuis la commission du 13 juin

UN SEUL NUMERO A UTILISER 7J/7 24H/24 POUR DEPOSER UNE PLAINTE AU POSTE DE GARDE  
PRINCE ERACHEM : 065/764 695 !!

Dès réception de la plainte, les rapports sont envoyés par le service de gardiennage aux  
entreprises concernées.

#### **1) Bruit**

22 juillet – Plainte anonyme

03, 08, 20 août - Plainte d'un riverain de la rue Solvay – Traité par YARA : Prise de contact avec la personne et identification de la cause (installation DUPONT)

#### **2) Autres**

07 août – Plainte odeur de la cité Jean Roland à Saint-Ghislain (Situé à plus de 4 km du zoning) Communication de la plainte à l'IDEA (WASMUEL est situé à +/- 1 km) – Identification de la cause (mauvaises odeurs occasionnées par manque d'eau dans les égouts et la concentration des matières fécales) – Communication d'articles de presse à ce sujet.

Pour rappel un seul numéro est à utiliser pour déposer une plainte au poste de garde : 065/764695. Il est accessible 7jours/7 et 24/24h.

A la question des riverains relative à l'ECO-Zoning IDEA (voir aussi la note), Madame FINET explicite les travaux de réfection de la rue de la Carbo et l'aménagement en cours des talus en espaces verts.

Elle détaille les divers axes de travail relatifs à l'aménagement de l'ECO-Zoning. A cela s'ajoute aussi les axes mobilités, eaux, ... Ainsi que les aspects environnement et biodiversité (voir point 3).

Il est aussi évoqué en complément notamment l'étude sur l'aménagement d'une centrale vapeur dans le cadre du FEDER et ce en regard du principe d'économie circulaire.

### **Troisième point:**

#### **Fonctionnement, Prochain ordre du jour**

Madame FINET demande d'inscrire un point dans le cadre des projets relatifs à l'Eco-zoning IDEA: à savoir la présentation du projet Interreg – SAPOLLL.

Comme spécifié en début de réunion le Président signale qu'à cela s'ajoutera le point fonctionnement qui développera à la suite des élections communales, la procédure relative à la reconduction /renouvellement des membres des groupes, d'une part des représentants du groupe des riverains et d'autre part la reconduction /renouvellement du/des représentant(s) de la Ville – mandataire(s).

Il n'y a plus de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Présentation du projet Interreg B<sup>3</sup> SAPOLL (Eco-Zoning IDEA)
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

### **Quatrième point:**

#### **Divers**

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants

-----

Annexe(s)

- Annexe 1 – Note entreprises
- Annexe 2 – Info générales Mn

Suite à l'interpellation d'un citoyen, lors de la dernière réunion de la Commission, sur la dangerosité du Mn sur la chaîne alimentaire, veuillez trouver ci-dessous les informations et quelques recommandations du Dr Pol Gosselin de la Cellule Permanente Environnement-Santé.

#### Toxicité du Manganèse

Dans la population générale, les concentrations sanguines, sériques et urinaires de Mn sont respectivement inférieures à 20 µg/l, 3 µg/l et 2 µg/g de créatinine. Attention : ces indicateurs ne doivent pas être utilisés pour la surveillance individuelle. En effet, dans la population générale les principaux apports en Mn sont alimentaires. Ils sont compris entre 2 et 20 mg/j (et pour la plupart des individus entre 2 et 5 mg/j). Cet apport peut être influencé par le type d'aliments consommés. Les aliments les plus riches en Mn sont les noix, les noisettes, les céréales et les légumes (haricots, épinards, bettes, etc.).

Au niveau des effets de santé, il faut comme toujours faire la distinction entre la toxicité aigüe (en cas d'exposition importante mais limitée dans le temps) et la toxicité chronique (en cas d'exposition faible mais répétée pendant de longue période).

#### Toxicité aigüe

Les intoxications liées au manganèse (Mn) sont principalement causées par l'inhalation de poussières et de fumées. Le Mn induit une réaction intense au niveau des voies respiratoires comme sous le nom de *pneumonie manganique*. Cette dernière ne s'observe que pour des expositions à des concentrations de plusieurs mg/m<sup>3</sup>. L'inhalation peut également être responsable d'une *fièvre des métaux* – après quelques heures de latence, se manifestent entre autres des fièvres (hyperthermie), des maux de têtes (céphalée) et une gêne respiratoire.

Les cas de toxicité aigüe liée à l'ingestion de Mn ne concernent habituellement que le permanganate de potassium, composé dont la toxicité est liée à son fort pouvoir oxydant.

#### Toxicité chronique

Les poussières de Mn sont irritantes pour la peau et les muqueuses. Une exposition répétée peut être responsable de conjonctivite, de rhinite, etc. Les intoxications systémiques (i.e. du corps dans son ensemble) par le Mn s'observent essentiellement dans le milieu professionnel, généralement en relation avec les poussières et les fumées. Dans la population générale, ces intoxications ont lieu en cas d'absorption sur une longue période de temps d'eau contaminée par du Mn.

La principale manifestation de telles intoxications chroniques est la « *parkinson manganique* », donc une atteinte nerveuse. Les premiers signes sont discrets et peu spécifiques (céphalée, anorexie, troubles du sommeil, etc.). A un stade plus avancé, on note une grande excitation mentale, des actes compulsifs et une activité onirique intense. A des stades encore plus avancés, on observe des troubles nerveux plus importants touchant à la fois le comportement (p.ex. troubles de l'humeur, irritabilité) et le corps (trouble de l'équilibre, hypertonie, etc.).

De manière plus rare, l'exposition à long terme au Mn peut être à l'origine de dermatose, d'asthme, d'arénie...

Il n'existe pas d'indicateurs de la dose interne en Mn ou des effets toxiques du Mn sur l'organisme.

#### Quels légumes cultiver ?

De manière générale en cas de sol pollué, il convient de se limiter aux légumes-fruits (aubergines, courgettes, concombres, poivrons, courges, maïs, oignons, etc.) car cette famille a moins tendance à fixer les polluants présents dans le sol, à l'exception toutefois des haricots et des tomates dont le comportement est variable. Les légumes-racines (radis, carottes, navets, rutabaga, betterave, etc.), les légumes-feuilles (salades, choux, bettes, etc.) et les aromates (persil, basilic, thym, menthe, etc.) présentent généralement un risque plus important et ne devraient donc pas être plantés en pleine terre si le sol est pollué.